



CHARTÉ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DE LA

**COOPÉRATIVE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
EN HAUTE VALLÉE DE L'AUDE**

Dernière mise à jour votée à l'AG du 22 mai 2025

Sommaire

I. Introduction	3
A. Objet de la charte-règlement intérieur	3
B. Historique	4
C. Valeurs	5
Coopération	6
Respect du vivant	6
Ouverture	7
Engagements	7
D. Objectifs et principes d'action de la CTE	7
II. Activités de la CTE	8
Différents domaines d'activités stratégiques	8
1. Cadre de référence des modèles économiques	8
2. Les domaines d'activités stratégiques et leurs développements	8
L'animation territoriale	9
Les actions menées sont:	9
Le Revenu de Transition Écologique	9
Le concept RTE comprend 3 grandes composantes :	10
L'approche d'Audyssées:	10
L'intégration des contributeur·ices au dispositif est conditionné à des engagements :	10
Audyssées s'engage envers chaque contributeur engagé à :	10
La recherche	11
Le dispositif TZCLD	11
Le projet s'appuie sur plusieurs principes fondamentaux :	12
La méthode TZCLD repose sur 4 phases :	12
Le fonctionnement	12
III. Modalités de gouvernance	13
A. Organe décisionnel	13
Un système coopératif Territorial	13
Le Conseil Coopératif	13
La Présidence,	14
Le Conseil Coopératif	14
Elections de la présidence et du conseil coopératif	15
Processus d'élection	15

I. Introduction

A. Objet de la charte-règlement intérieur

La Charte et le Règlement Intérieur sont réunis en un document unique à fonction contractuelle qui engage les sociétaires. Son non-respect peut entraîner la perte de la qualité de sociétaire.

Le statut de SCIC, place par nature, Audyssées dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire, c'est à dire que, alors qu'une entreprise classique cherche la meilleure rentabilité financière, elle cherche à obtenir **la plus forte utilité sociale et environnementale**, tout en répondant à la nécessité de trouver un **équilibre économique**.

En plaçant les effets utiles au cœur de son action et de ses objectifs, elle s'organise différemment : non lucrativité ou lucrativité limitée, **gouvernance partagée**, avec la mobilisation de différentes parties prenantes pour le financement de ses actions. L'inscription du projet dans des **valeurs d'intérêt général**, de cohésion sociale et territoriale nécessite de construire un modèle économique avec une **logique d'hybridation des ressources financières**.

Inscrite dans une dynamique de recherche et de démarche inclusive, cette charte est évolutive. La présente mise à jour a été élaborée par le conseil coopératif à l'issue de la formation-action réalisée par ÉPOPÉES¹, pour l'Agence des Pyrénées. Elle a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 22 mai 2025 et :

- exprime les valeurs communes qui engagent les sociétaires ;
- précise les objectifs et objets de la SCIC ;
- définit les modes de fonctionnement permettant de mettre en œuvre ces valeurs communes et les principes de l'ESS rappelés ci-dessus ;
- s'inscrit dans l'esprit des chartes auxquelles elle est liée :
 - la charte de la Fondation Zoein ;
 - la charte de la Fabrique des Transitions ;
- et se réfère aux principes de :
 - l'Alliance Coopérative Internationale.

¹ Julie SIMOES [ÉPOPÉES](#)

B. Historique

Cette charte-règlement intérieur présente, après deux ans de préfiguration et trois ans d'exercice, l'état des valeurs partagées et éprouvées au cours de ce temps de développement du travail collectif. Elle présente aussi l'état du fonctionnement progressivement mis en place et identifié. Cette photographie d'un moment de transformation nécessite un retour sur les principaux événements fondateurs pour nourrir la dynamique d'évolution qui se prolonge.

L'historique de la démarche est introduit dans les statuts. Il convient de revenir sur les étapes fondatrices.

- **La convention tripartite** signée en juillet 2019 qui, regroupant la Fondation Zoein, le Département et le PTCE 3.eva, associait au lancement de l'expérimentation, la recherche, la puissance publique et le milieu coopératif du territoire. C'est un esprit qui marque l'essence même de la démarche.
- **Les journées ouvertes**, fin 2019 et début 2020, ont reposé sur un dialogue entre paroles d'experts et partages citoyens. Elles ont été consacrées en trois temps, aux enjeux environnementaux, puis sociaux et à la question "comment faire écosystème ?". C'est au cours de ces journées qu'ont été identifiés les enjeux et les acteurs du territoire, lançant la phase d'émergence autour de quatre thématiques : protéger le vivant (eau, biodiversité, forêts, sols, agro-écologie) ; assurer une alimentation saine pour tous (santé, solidarité, agro-écologie, restauration collective) ; habiter le territoire (éco-construction, énergie, mobilité) ; sensibiliser (démarche apprenante). Les problématiques ainsi définies ont permis de répondre à des Appels à Projets ciblés. Les financements obtenus, ont permis de progresser dans l'approche méthodologique par une première mise en pratique des partenariats, des modes de fonctionnement et des flux financiers. Cette première étape a été l'occasion d'aborder, entre autres, les réflexions autour des paiements pour services écosystémiques et de l'approche par les communs et l'économie de la coopération et de la fonctionnalité. Les appels à projets ont aussi révélé l'institutionnalisation structurelle de la concurrence entre structures qui partent d'une intention de coopération.
- **La création de l'association de préfiguration** en mars 2020, a concrétisé cette mise en mouvement, toujours accompagnée par la Fondation Zoein et le Département de l'Aude. Le conseil d'administration fondateur a été constitué par les rapporteurs des ateliers des journées ouvertes. Tout en initiant une démarche pour élargir le cercle, il a lancé le travail de création d'une SCIC. Les temps forts ont marqué cette période :
 - **Les groupes de travail**, fin 2020 - début 2021, internes au CA, ont élaboré les bases de réflexion sur les thèmes de la raison d'être, des critères, du modèle économique et de la gouvernance. Pendant 2 ans, la préparation et la construction de la SCIC ont été accompagnées par l'URSCOP, avec des rencontres régulières de groupes de travail, et des temps forts de comité de pilotage et de séminaire.
 - **Le Comité de Pilotage** de février 2021, avec cinquante-cinq participants sur des ateliers virtuels en visio-conférence, a amorcé la définition des catégories, et permis d'identifier les intérêts et apports potentiels, les craintes, les attentes des acteurs vis-à-vis de la coopérative. Il a permis également aux collectivités publiques de marquer plus nettement leur implication.
 - **Le Conseil d'Administration** d'avril 2021, réuni sous forme de séminaire, a synthétisé une avancée structurante sur les thèmes travaillés en amont en ateliers.
- **La transformation en SCIC**, lors de l'Assemblée Générale fondatrice, le 18 février 2022. Cette nouvelle étape est extrêmement importante. Objectif formulé dès la signature de la première convention avec la Fondation Zoein, elle marque la volonté fondamentale d'inscrire les activités de la transition écologique dans un impact économique concret. La poursuite des programmes mis en route par les appels à projets thématiques a marqué la fin d'un cycle riche en expériences, et a ouvert une nouvelle phase dont l'évolution a permis de mettre en évidence que :

- **le territoire** est le bénéficiaire des activités de transition écologique, que ce soit au niveau local, national, ou international;
- **les acteurs** qui initient ces activités deviennent des contributeurs engagés et forment une communauté apprenante et agissante, au sein de la dynamique de coopération;
- **La coopération économique inclusive et écologique** ne se décrète pas. Elle a besoin d'être développée, structurée et animée : la mission de la SCIC Audyssées, est de **structurer et faciliter la coopération à l'échelle du territoire de la Haute-Vallée de l'Aude, afin de faciliter la transition écologique dans toutes ses dimensions, notamment environnementale, économique et sociale.**

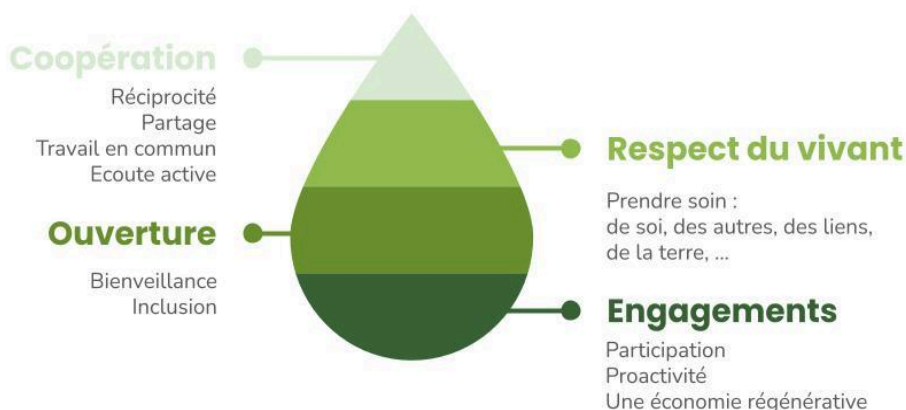
D'où la nouvelle définition des objectifs, modes opératoires et fondements du modèle financier présentés dans cette version mise à jour de la Charte-Règlement Intérieur.

Toute la mise en place du processus de travail ensemble et de développement de projets, ainsi que d'identification de réseaux de compétences a été accompagnée par :

- l'association Zoein France, garant de la cohérence du réseau des coopératives de transition écologiques avec l'intention fondatrice cultivée au sein de la Fondation Zoein.
- le PTCE 3.eva dont l'importance du rôle territorial se réaffirme dans la séquence de déploiement
- le laboratoire Art-Dev, et l'association Initiatives Sociales de Développement Durable des Territoires, en la personne de Benoît Prévost qui suivait déjà le PTCE 3.eva et fait le lien avec la recherche académique sur le territoire,
- le Département de l'Aude dont l'intérêt s'est confirmé en entrant au sociétariat, dans le collège des collectivités publiques.
- l'URSCOP dans la création de la SCIC.
- L'Agence des Pyrénées dont la formation-action mise en œuvre par l'agence ÉPOPÉES a permis l'évolution de la SCIC traduite par la présente version de la charte règlement intérieur.
- la convergence de financements privés - Fondation Zoein, Fondation de France , Fondation Terre Solidaire à travers le partenariat avec 3.eva, et de financements publics - Département, Région, ADEME commissariat de Massif Pyrénées, DDETSP - qui marque aussi l'amorce du modèle économique.
- Les sociétaires répartis dans les 5 collèges
- Ces niveaux complémentaires sont non seulement à prendre en compte dans l'identité de la SCIC, mais ils sont le terreau de son développement.

C.Valeurs

Au cours des années de construction de la coopérative, s'est constituée une base de valeurs communes aux porteurs et porteuses du projet global. Elles apparaissent dans le Préambule des Statuts, et nécessitent une mise à jour pour préciser leur formulation et s'adapter aux enjeux et défis qui sont révélés en cours d'exercice de la SCIC.



Ces valeurs rassemblent et engagent les sociétaires de la coopérative autour d'objectifs communs et forment le socle de la démarche, de son fonctionnement et de son développement.

Coopération

La nouvelle logique économique liée à la transition écologique, repose sur un moteur essentiel : la coopération, qui est le cœur même de la SCIC Audyssées. Autant la concurrence et la recherche du profit accélèrent la fuite en avant de la destruction du vivant, autant la coopération - qui ne supprime pas l'émulation, ni la diversité - peut permettre de relier les intérêts fondamentaux de chaque habitant avec ceux du territoire dans son ensemble. Elle permet aussi de mieux permettre aux compétences et volontés de chacun non seulement de s'exprimer, mais de trouver un écho créatif auprès des compétences et volontés d'autres personnes. Sa mise en oeuvre repose sur des valeurs essentielles :

La réciprocité est un ressort qui interrompt le cycle mortifère du "je prends, je jette", et veille toujours à ce que les échanges contribuent à un équilibre, participant d'une dynamique d'apports partagés, vers une montée en compétences et vers une capacité à construire ensemble et développer une culture commune : elle se construit sur la diversité en dépassant les clivages.

Le partage et le travail en commun sont justement rendus possible par la réciprocité et augmentent, par l'addition des forces des participants, leur pouvoir d'agir pour le bien commun et pour eux-mêmes. Ils permettent également d'apprendre en faisant, et de prendre plaisir à faire.

L'écoute active est la condition d'ouverture vers la coopération, permettant d'aborder la première marche : la compréhension des enjeux vus par d'autres, l'appréciation de leurs compétences et capacités d'action, et la richesse de leur histoire. En miroir, elle permet aussi à chacun de mieux comprendre ses propres mécanismes et d'apporter le meilleur de sa contribution.

Respect du vivant

Les rapports successifs du GIEC démontrent clairement que le réchauffement et le dérèglement climatiques qui menacent l'avenir de l'humanité sur terre sont liés aux activités humaines qui privilégient une rentabilité immédiate au profit d'une économie déconnectée de la santé des écosystèmes. L'humanité est une partie intégrante de ces écosystèmes, au même titre que la biodiversité qui s'effondre. Remettre la vie au centre des préoccupations est donc de la première urgence.

Cette approche est fondamentalement organique, et prendre soin ne peut se concevoir en isolant des silos thématiques. Les activités qui épuisent les ressources naturelles épuisent aussi les humains et déséquilibrent les sociétés.

Prendre soin de soi : c'est le premier niveau sur lequel chacun peut agir, mais peut-être l'un des plus difficiles car il nécessite la prise de conscience des processus qui nous amènent à accepter des situations destructrices. Chacun est responsable de sa propre évolution, mais dans un environnement plus ou moins favorable : d'où la nécessité, en même temps de :

Prendre soin des autres : personnellement, mais surtout, en créant, avec les autres, les conditions structurelles d'un bien être collectif, c'est à dire en :

Prenant soin des liens qui nous permettent d'interagir avec les autres et avec la nature, de construire en conscience, un système socio-économique qui permette de :

Prendre soin de la terre, depuis celle qui vit sous nos pieds et autour de nous, avec tous ses habitants - humains, animaux et végétaux, mais aussi de la terre dans sa dimension planétaire.

Se crée ainsi une spirale vertueuse : on ne peut pas prendre soin de la terre si on ne prend pas soin de soi, et les soins à la terre apportent du bien-être à ceux qui les prodiguent.

Ouverture

La mise en œuvre de toutes ces valeurs repose sur deux principes d'ouverture essentiels.

La bienveillance est un mot largement utilisé, mais plus ou moins bien mis en application de façon effective. Elle reste souvent à l'état de slogan, difficile à intégrer dans les pratiques quotidiennes. Cette question renvoie à la première valeur de "prendre soin de soi", base indispensable à la sérénité nécessaire pour pratiquer naturellement la bienveillance. C'est alors qu'elle devient une véritable clé vers l'aptitude à coopérer.

l'inclusion peut aussi être réduite à l'état de slogan ou d'injonction impossible. C'est pourtant une valeur essentielle et fondamentale. Tout tri de personne serait incompatible avec les valeurs énoncées ci-dessus.

Les valeurs déclinées ici sont une boussole pour orienter les actions et les acteurs de la SCIC Audyssées, et doivent permettre d'améliorer les processus en marchant et donc de rester ouverts à différentes approches. Par contre, il n'est pas question au nom d'une volonté d'ouverture mal comprise de participer à des projets qui iraient à l'encontre de la mise en œuvre de ces valeurs fondatrices. La capacité d'ouverture repose également sur une acquisition de connaissances continue, liée à la pratique coopérative, et en partenariat avec des chercheurs, qu'il s'agisse de connaissances naturalistes, géo-physiques, sociales, psychologiques, culturelles ou économiques...

Engagements

Reconnaître la prééminence du vivant au centre de la vie coopérative demande une démarche consciente et volontaire dans un climat de dérive financière, et les différents niveaux d'engagement sont essentiels et complémentaires. Audyssées a pour rôle de les stimuler.

La participation est le premier stade, qui permet de connaître et donc de comprendre, de dépasser une passivité consumériste, d'acquérir une capacité critique constructive qui donne envie de passer soi-même à l'action :

La proactivité est donc le niveau d'engagement qui suit cette prise de conscience et permet non seulement d'accompagner ce qui est perçu comme juste, mais de proposer, de créer avec les autres.

Une économie régénérative est à la fois l'objectif et la condition de la pérennisation de l'engagement, en replaçant les acteurs qui contribuent au respect du vivant au cœur d'une vision équitable de l'économie. Tout en valorisant leur engagement, et en leur donnant une juste place dans la société, elle crée une dynamique où équilibre économique peut rimer avec, et favoriser, une dynamique de régénération environnementale et sociale.

D. Objectifs et principes d'action de la CTE

Les ambitions de la SCIC AUDYSSEES, sous la formulation générale de "Prendre soin de la Haute-Vallée de l'Aude ensemble", sont de

- Contribuer à structurer un modèle économique territorial adapté à une ruralité post-industrielle et aux nouveaux enjeux écologiques et sociaux
- Transformer un territoire précaire aux multiples fractures en un territoire pionnier, dynamique, écologique et solidaire
- Dynamiser l'ensemble des acteurs du territoire

Sa mission est de **structurer et faciliter la coopération** à l'échelle du territoire de la Haute-Vallée de l'Aude, afin de **faciliter la transition écologique** dans toutes ses dimensions, notamment environnementale, économique et sociale.

Structurer est un acte fondateur sur lequel on peut s'appuyer : la définition claire des rôles à assumer et des fonctions de chacun, s'appuyant sur un référentiel commun et des conventions précisant les termes des partenariats forment un cadre essentiel. Il permet de développer les actions de la SCIC, en veillant à la sérénité des acteurs directs, et à la lisibilité et à la confiance à instaurer avec les partenaires scientifiques, techniques et financiers.

Faciliter la coopération repose à la fois sur une méthodologie présentée dans le chapitre suivant, et sur la mise en œuvre des valeurs précisées ci-dessus. La prise en compte des initiatives spontanées et la recherche de leurs complémentarités est essentielle.

Faciliter la transition écologique nécessite une bonne connaissance du territoire et de ses enjeux. Différents acteurs doivent pouvoir être intégrés : les habitants porteurs de la mémoire du territoire, les chercheurs et universitaires ayant produit des études académiques, des professionnels et experts techniques, des acteurs économiques, ainsi que les institutions publiques en charge de la gestion du territoire.

Il s'agit aussi de pouvoir développer collectivement une capacité d'évaluation des objectifs à atteindre, des impacts effectifs, externalités positives ou négatives

Transformer et dynamiser reposent sur une capacité d'accueil des propositions d'actions locales, publiques et privées, qui dépasse le cadre de la SCIC et souligne l'importance des partenariats et de l'évolution de la gouvernance non seulement à l'échelle interne, mais en relation avec le territoire.

La **complexité** est une donnée incontournable : complexité inhérente à tout organisme vivant, mais aussi complexité de nos systèmes sociopolitiques, économiques, de nos divers règlements, complexité accrue par la nécessité d'une évolution accélérée.

Audyssées se doit d'affronter cette complexité, et son travail de structuration et de facilitation doit avoir pour rôle de tracer des chemins vers un avenir viable, qui soient repérables et praticables par le plus grand nombre possible d'habitants du territoire.

II. Activités de la CTE

Les activités d'Audyssées intègrent les approches globales de l'économie des communs et de la fonctionnalité de la coopération. Elles sont ainsi toutes liées à une approche coopérative à l'échelle du territoire pour répondre à des objectifs communs.

Audyssées se présente ainsi comme un laboratoire d'innovation économique, sociale et environnementale.

Différents domaines d'activités stratégiques

1. Cadre de référence des modèles économiques

Ces différents domaines d'activités ont leurs propres modèles économiques où l'hybridation des ressources permet l'implication des différentes parties prenantes au sein des activités de la coopérative :

- Subventions (collectivités et fonds de soutien au RTE)
- Mécénats (fondations, citoyens, mécènes privés, ...)
- Facturations (en prestation de service direct ou en partenariat)

2. Les domaines d'activités stratégiques et leurs développements

Le développement économique se fait par domaine d'activité stratégique.

Au sein de l'association de préfiguration de la coopérative, des réponses à des appels à projets en partenariat avec d'autres structures ont été portées directement, ce qui a montré de nombreuses problématiques pour la coopération comme la concurrence et les rapports d'autorités. Les réponses à d'éventuels appels à projets et autres actions ne doivent plus intégrer que des domaines d'activités prévus dans cette charte-règlement intérieur.

Une évolution des domaines d'activité est à développer spécifiquement pour des questions de mutualisation, telles que de l'emploi partagé, sur des activités complémentaires.

L'animation territoriale



L'animation territoriale est l'activité centrale d'Audyssées autour de laquelle s'articulent les autres qui sont sur des approches coopératives et nécessitent une animation à leurs échelles et espaces de coopération. Cette activité est menée en partenariat avec l'association 3.EVA (Pôle Territorial de Coopération Économique). L'animation territoriale est un outil d'éducation à l'environnement et au développement durable par la production, le partage et la diffusion de connaissance et d'informations.

Ce domaine d'activité stratégique est développé pour répondre aux enjeux de la coopération sur la base de la méthode d'animation de collectif **REPI** de JM Cornu :

- Les **R**encontres rassemblent les plus actifs et est indispensable à une gouvernance coopérative.
- Les **É**changes entre les rencontres pour inviter à la participation
- Les espaces de **P**artages permettent de rassembler les idées et de les mettre en commun
- Les flux d'**I**nformation, réseaux sociaux, mailing, sont indispensables pour être vu largement

Les actions menées sont:

- Le Tiers Lieu (coworking et accueil des assos)
- Communication web et print (site, réseaux sociaux, mailing NL, publications, flyers & affiches)
- Événements en organisation interne (Audyssées thématiques,...) en simple participation en externe.
- Émissions de radio, (Mag de l'environnement)
- Des actions menées en interne en partenariat avec d'autres acteurs (Appels à projet et autres)

Le Revenu de Transition Écologique



Ce dispositif est une expérimentation du concept de Sophie Swaton en coopération avec le collectif des coopératives de transition écologique du réseau animé et coordonné par l'association ZOEIN France.

Le principe de cette expérimentation est de structurer notre approche territoriale en co-développement avec les autres membres du réseau ZOEIN France. L'activité RTE est ainsi non seulement la mise en œuvre du dispositif sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude mais aussi son codéveloppement en contribution de recherche et développement au niveau national avec l'association Zoein France et international avec la fondation Zoein qui développe le concept avec des cantons Suisses.

Le travail de développement au sein du réseau Zoein peut s'apparenter à un accompagnement RTE où la coopérative est un contributeur et est accompagnée par l'association Zoein France.

Les contributions d'Audyssées se font par la participation aux ateliers et séances en lignes, aux rencontres physiques et à l'accueil de membres du réseau. Un travail d'ingénierie financière est mené

pour la constitution d'une association agréée (fonds de soutien au RTE) pour recevoir du mécénat et le reverser aux territoires par des subventions pour le RTE.

Le concept RTE comprend 3 grandes composantes :

- Un dispositif d'accompagnement et de formation.
- Une mise en réseau et en coopération
- Une aide financière ou en nature, ou plus spécifiquement un revenu monétaire.

L'approche d'Audyssées:

Animer une communauté apprenante engagée au dispositif RTE à l'échelle du territoire de la Haute Vallée de l'Aude.

Les membres de cette communauté apprenante sont considérés comme contributeurs et non comme bénéficiaires. La mobilisation des parties prenantes et leur participation à la gouvernance de chaque projet se fait sous forme de comités de pilotage. Le dispositif est ouvert à tous publics de manière inclusive avec un accompagnement adapté à chacun.

Le dispositif est porté en partenariat avec l'association PTCE 3.EVA.

L'intégration des contributeur·ices au dispositif est conditionné à des engagements :

- Porter ce projet dans le cadre de son propre projet professionnel sur des objectifs de viabilité et d'effets positifs pour l'environnement, le social et l'économie.
- S'inscrire dans une dynamique coopérative notamment par l'inscription au sociétariat et par la participation au collectif des contributeurs engagés au dispositif RTE.
- Participer activement à la mise en œuvre d'un ensemble d'actions détaillées dans une convention.
- Se présenter en partenaire sur les éléments de communication de chacun.
- Adhérer au SouRiant et d'accepter de percevoir une partie du soutien financier en monnaie locale.

Audyssées s'engage envers chaque contributeur engagé à :

- Faciliter l'accès au sociétariat et à l'adhésion au SouRiant.
- Accueillir au sein de ses locaux et fournir des outils mutualisés.
- Inclure au maillage d'acteurs locaux.
- Accompagner et former individuellement et collectivement.
- Valoriser et soutenir financièrement et techniquement.
- Chercher activement les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du dispositif et au soutien financier des contributeurs engagés.
- Ne diffuser aucune donnée personnelle dans le cadre du RGPD.

Les actions menées dans le cadre de ce dispositif sont portées et coordonnées par la coopérative en interne et en externe avec la participation des membres de la communauté apprenante dans le cadre du développement de leurs activités économiques.

Les compétences techniques et niveaux d'expertises diverses et nombreuses, nécessaires à l'accompagnement de chaque projet sont mobilisées à travers les comités de pilotage et le maillage d'acteurs locaux. Le RTE intègre les différents dispositifs d'accompagnement et de formations adaptés existant sur le territoire de manières individuelles et collectives.

Les engagements de chacun sont valorisés sur une convention de partenariat entre Audyssées, le porteur de projet et la structure portant l'activité.

La recherche

Le suivi académique des processus d'expérimentation est un élément indispensable à l'approche de laboratoire d'innovation territoriale.

Les activités de recherche sont toujours réalisées en partenariat avec des structures compétentes.

Les sujets d'études sont l'innovation sociale, environnementale et économique et sous forme de recherche action, en particulier sur les activités d'animation territoriale, RTE et TZCLD.

Outre les chercheurs engagés sur des études précises, Audyssées s'entoure d'un groupe de scientifiques volontaires, le **Conseil Scientifique** : il assure une veille sur les avancées en cours et apporte un recul indispensable à l'esprit d'ouverture et d'innovation.

Les données produites sur l'ensemble des activités portées par Audyssées peuvent faire l'objet d'un travail **d'analyse scientifique**. Aucune donnée personnelle ne peut être transmise dans le cadre d'une action de recherche et donc apparaître sur une publication ou tout autre document public sans autorisation formelle.



De même manière que l'animation territoriale et le dispositif RTE, des actions de recherches sont prévues dans le cadre du partenariat avec l'association PTCE 3.EVA.

Le dispositif TZCLD

Le dispositif TZCLD est un dispositif national. Le projet d'expérimentation du dispositif est porté localement par la mairie d'Espérazza avec d'autres communes voisines. Elle a délégué sa mise en œuvre à la coopérative par une Convention de partenariat et d'objectifs.



Article 1 de la convention:

Dans le cadre de son portage du dispositif Zéro Chômeur de longue Durée, la commune d'Espérazza, confie à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Audyssée, la mission de portage de l'équipe projet qui s'occupera de l'animation générale du dispositif, notamment sur les actions suivantes:

- Montage financier et support administratif et coordination des salariés de l'équipe projet
- Communication
- Constitution et l'animation du Comité Local de l'Emploi (CLE)
- Organisation du calendrier et des actions à mener
- Animation locale de mobilisation et suivi des Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE)
- Identification et développement des entreprises à but d'emploi

En tant qu'initiatrice et porteuse du projet TZCLD bassin de vie d'Espérazza, et en tant que territoire émergent, la commune d'Espérazza s'engage à s'investir dans le déroulement de chaque étape et à soutenir l'équipe projet notamment par la présidence du comité local de l'emploi, représentée par son maire, Christian Soula.

Le projet s'appuie sur plusieurs principes fondamentaux :

- **L'exhaustivité territoriale** : un emploi doit pouvoir être proposé à toute personne volontaire privée durablement d'emploi et résidant sur un territoire participant à l'expérimentation.
A noter qu'un tiers des personnes mobilisées autour du projet retrouvent un emploi avant même l'entrée dans une entreprise à but d'emploi (EBE), et ce grâce à la dynamique territoriale créée sur le territoire.
- **L'embauche non sélective** : l'emploi est produit en fonction des savoir-faire, des envies, des possibilités des personnes et de leur date de candidature.
- **L'emploi en CDI à temps choisi** : apporter une sécurité à celles et ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi avec le recours au CDI et permettre à la personne de choisir son temps de travail.
- **Une montée en compétences** : l'emploi proposé aux personnes doit leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Le caractère formateur de cet emploi doit donc toujours être garanti : montée en compétences sur un poste de travail donné, mobilité professionnelle au sein de l'entreprise, formation continue...
- **La création d'emplois supplémentaires** : les emplois créés par les entreprises à but d'emploi ne se substituent pas aux emplois existants et viennent répondre à un besoin sur le territoire.

La méthode TZCLD repose sur 4 phases :

1. La Fabrique du consensus:

Cette phase d'explication du projet et de mobilisation des acteurs du territoire prêts à s'impliquer dans la démarche est décisive. Initié par un collectif, le consensus s'incarne progressivement au sein d'un comité local pour l'emploi (CLE). Il est indispensable que ce consensus soit porté par les élus et mis en débat au sein de la population la plus large possible pour valider la candidature du territoire au plein emploi volontaire. rencontre des personnes privées durablement d'emploi (PPDE) volontaires : Il s'agit de recenser les personnes privées durablement d'emploi sur le territoire, de déployer les moyens de communication nécessaires afin d'informer puis de rencontrer ces personnes.

2. Recensement des travaux utiles :

Le CLE et les personnes volontaires se chargent d'identifier précisément les besoins non satisfaits sur le territoire et présentés comme utiles par les acteurs locaux (habitants, entreprises, institutions...). Ils veillent à ce que les emplois qui seront créés développent la coopération entre les différents acteurs de l'économie locale.

3. Ouverture d'une ou plusieurs EBE :

Une fois les ressources humaines et les emplois identifiés sur le territoire, une ou plusieurs entreprises à but d'emploi (EBE) sont mises en place pour opérer la connexion entre les deux. Elles se chargent d'embaucher les demandeurs d'emploi et de prospecter de manière permanente pour continuer de développer l'activité sur le territoire et garantir une offre d'emploi à proportion des besoins de la population pour atteindre l'exhaustivité territoriale. L'EBE peut être ouverte dans une structure existante de l'ESS.

Le fonctionnement

Le comité local pour l'emploi (CLE) :

- Il est responsable de l'expérimentation sur le territoire et anime donc le consensus localement.
- Il identifie les personnes privées durablement d'emploi du territoire, les accueille et leur apporte une solution d'emploi correspondant à leur besoin.
- Il s'assure de l'atteinte de l'exhaustivité sur le territoire.
- Il recense les travaux utiles sur le territoire.
- Il s'assure que les emplois créés sont supplémentaires ou complémentaires des emplois existants.

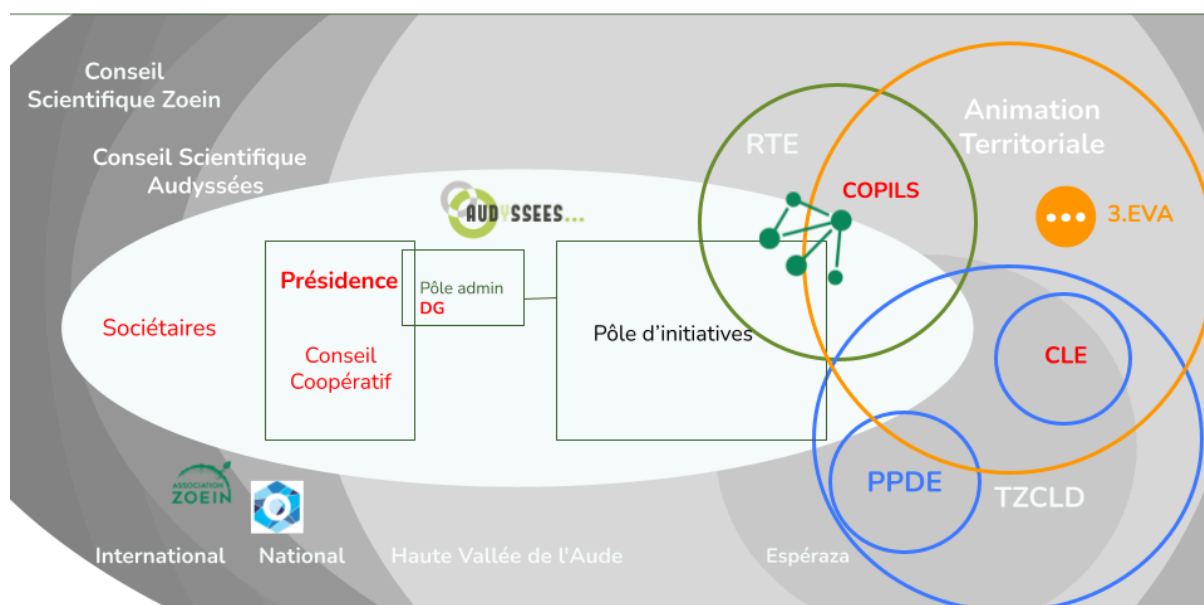
III. Modalités de gouvernance

La coopérative est composée d'un organe décisionnel, d'un organe opérationnel et d'usagers. Leurs fonctionnements et/ou modalités ainsi que leurs liens sont explicités ci-après. La charte-règlement intérieur permet d'avoir un premier cadre, qui s'inscrit dans un travail d'évolution.

A.Organe décisionnel

Le pilotage de la coopérative évolue selon trois instances décisionnelles : l'Assemblée Générale (AG), le Conseil Coopératif (CC) et la Présidence tels que définis aux TITRE V et VI des statuts. Les domaines d'activités décrits ci-dessus intègrent de façon spécifique des partenariats qui impliquent des lieux de rencontre de gouvernance territoriale, tels que les copils des contributeurs engagés, ou le Comité Local de l'Emploi du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Un système coopératif Territorial



L'Assemblée Générale se compose de l'ensemble des sociétaires de la coopérative. Elle peut se réunir en Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) est réunie une fois par an pour valider les rapports (moraux, d'activité, et financiers), les orientations pour l'année suivante, et pour élire le Conseil Coopératif ainsi que la Présidence lorsque celle-ci arrive à son terme. Elle valide également l'admission ou le départ de sociétaires. Après l'émargement, en début de séance, la Présidence désigne un ou une secrétaire.

L'AGO peut être réunie de façon exceptionnelle plusieurs fois par an si le Conseil Coopératif juge important de partager certaines décisions ou orientations avec la collectivité. Elle permet de garder le contact avec l'ensemble des sociétaires qui le désirent et d'assurer la transparence.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est généralement convoquée par le conseil coopératif pour changer un ou plusieurs éléments des statuts (le siège social, etc.).

Les autres spécificités et finalités de chacune sont définies dans les statuts.

Le Conseil Coopératif

participe, avec la Présidence, aux choix stratégiques, aux choix budgétaires généraux, à la validation

de l'équipe opérationnelle ainsi qu'à la définition de ses missions. Il doit être consulté concernant les appels à projets et les coopérations envisagées. Son fonctionnement, se voulant coopératif, doit faire l'objet de rencontres régulières, indispensables à une réflexion et un suivi par l'ensemble des membres du CC. Leur rythme est à déterminer en début d'exercice.

La Présidence,

à savoir un.e président.e et jusqu'à **deux mandataires**, porte les responsabilités et les pouvoirs qui en découlent.

C'est par un vote au sein du Conseil Coopératif et sur proposition de la Présidence que se répartissent les missions telles que définies dans les statuts, en particulier, de représentation, gestion humaine, gestion financière, recherche et gestion de partenariats. Les modalités du vote sont à la discrétion du ou de la président.e et doivent permettre une démocratie interne avec notamment l'obligation d'utiliser le vote à bulletin secret en cas de demande, qui n'a pas besoin d'être motivée.

Seule la représentation légale ne peut être déléguée et doit être assumée par la Présidence. Au contraire, pour représenter l'approche collective, l'image de la CTE ne doit pas être incarnée par une personne. A ce titre chaque membre du Conseil Coopératif peut représenter publiquement la coopérative. De même, ponctuellement, la représentation de la coopérative peut être déléguée à n'importe qui et devra faire l'objet d'un minimum de formalisme respectant le cadre de la charte règlement intérieur et d'un message clair et validé par le Conseil.

Pour assumer ces responsabilités et pour les répartir de façon équilibrée entre les mandataires et les autres membres du Conseil Coopératif, il est nécessaire que les compétences correspondantes soient présentes dans ce Conseil. Il est donc important de présenter ces missions et compétences induites, à l'Assemblée Générale au moment de l'élection.

Certaines responsabilités, en particulier de gestion, peuvent également faire l'objet de délégations à un.e **Directeur.trice Général.e** dont le mandat est défini par une lettre de mission.

Ces répartitions peuvent se poursuivre d'un mandat à l'autre, et doivent être mises à jour après chaque AG, lors de la première réunion du Conseil Coopératif. Elles seront également précisées par des lettres de mission et clairement affichées.

Les démissions aux mandats et aux délégations doivent se faire en main propre ou par lettre recommandée au ou à la président.e qui doit en informer le Conseil Coopératif.

Le Conseil Coopératif

est un élément clef et chaque membre doit participer au travail de coopération pour répondre aux missions. S'il n'est pas impliqué en responsabilité au titre de la présidence, il reste impliqué dans les choix stratégiques et peut être mis en cause en cas de dissimulation ou de délit d'initié au détriment de la coopérative. La participation à la vie, à la structuration et au développement de la coopérative est l'objet même de la participation en tant que membre élu au Conseil Coopératif.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil Coopératif est une charge de la présidence même si les tâches peuvent être réparties entre tous les membres tant que ce n'est pas en contradiction avec les choix de la Présidence. Pour faciliter l'ouverture, la vie et le renouvellement du conseil, la Présidence peut inviter à siéger des personnes pour leurs compétences sur les sujets d'actualité.

N'importe quel membre du Conseil Coopératif peut présenter un rapport de participation lors des AGO en complément des rapports moraux et d'activités de la CTE.

Elections de la présidence et du conseil coopératif

Le Conseil Coopératif doit nécessairement compter entre trois et onze membres; cependant, dans un objectif coopératif, il reste souhaitable qu'en fassent partie au moins cinq sociétaires. Le Conseil Coopératif suivant un principe de renouvellement par tiers, le nombre de postes disponibles variera d'une élection à l'autre. On ne cherche pas à avoir de représentativité des catégories au sein du Conseil Coopératif mais plutôt à y réunir des compétences et connaissances diverses.

La présidence, quant à elle, doit compter a minima un.e président.e et de zéro jusqu'à deux mandataires sociaux, c'est-à-dire co-présidents.

Le Conseil Coopératif et la présidence étant élus pour leurs compétences et connaissances, leurs rôles et fonctionnements sont détaillés dans les statuts et dans cette charte-règlement intérieur, dont chaque sociétaire doit avoir pris connaissance, ainsi que rappelés en AGO à l'ouverture du processus d'élection.

Processus d'élection

Préalablement à l'AGO d'élection, un certain nombre d'éléments aura été préparé :

- lors de la convocation, les sociétaires sont tenus au courant de la tenue des élections à l'ordre du jour de cette AGO, et ils sont également appelés à présenter leur.s candidature.s ;
- quelques jours avant la tenue de l'assemblée, les sociétaires sont tenus au courant de la liste de candidats à ce jour;
- est également préparée avant l'AGO une urne par collège - l'urne pouvant être tout contenant permettant de recueillir les votes en préservant l'anonymat, et étant présentée à tous comme une urne.

Les membres du CC et de la présidence devront être choisis parmi les personnes s'étant portées candidates. Chaque sociétaire peut se porter candidat jusqu'au début de l'AG d'élection lorsque l'animateur.trice demande s'il y a de nouveaux candidats à inscrire, puis clôture les candidatures.

Tout candidat doit alors présenter brièvement ses motivations, compétences et domaines de connaissance ainsi que le temps qu'il est prêt à consacrer.

La nomination des membres du conseil coopératif est effectuée à bulletins secrets.

Les bulletins sont distribués et les votants inscrivent les noms des personnes qu'ils souhaitent voir siéger au Conseil Coopératif, en mentionnant ceux qu'ils souhaitent élire à la Présidence : un ou une présidente et un.e ou deux mandataires.

Chaque urne est prise en charge par un.e scrutateur.trice (ou deux s'il y a plus de 30 sociétaires) désigné.e parmi les volontaires par le ou la président.e de l'Assemblée Générale, pour valider le dépôt du vote de chaque sociétaire dans l'urne correspondante, de façon à garantir l'anonymat. Chaque sociétaire présent peut être porteur d'au maximum 3 procurations et émargera de sa propre signature dans la case de la personne représentée. Les scrutateurs.trices procèdent ensuite au décompte des voix et à leur pondération. Le résultat est proclamé aussitôt et inscrit au procès-verbal de l'assemblée générale.

Si les conditions techniques le permettent, le Conseil Coopératif peut mettre en place un dispositif de vote à distance.